

REUNIONS D'INFORMATION EMPLOYEURS **du 2 au 6 juin 2025**



**LE CEP
UN SERVICE
GAGNANT-GAGNANT
POUR LES SALARIÉS
ET LES ENTREPRISES !**

Découvrez les opportunités de co-construction offertes par le CEP !

En tant qu'employeur, vous êtes tenus d'informer vos salariés sur le service public du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Avenir Actifs et l'APEC, opérateurs du CEP en Occitanie, vous présentent les enjeux de ce service, à la fois pour l'évolution professionnelle de vos salariés mais aussi pour la stratégie RH de votre entreprise.

Et si vous faisiez du CEP un service aussi utile à votre entreprise qu'à vos salariés !

Venez nous rencontrer pour en savoir plus sur le CEP, mais aussi sur les dispositifs pouvant être mobilisés : CPF, Projet de Transition Professionnelle, dispositif démission-reconversion, VAE...

Réunions en présentiel dans chaque département

09	FOIX	06 juin	10 h	46	CAHORS	02 juin	14 h
11	NARBONNE	02 juin	9 h	48	MENDE	03 juin	11 h 30
12	ONET-LE-CHATEAU	06 juin	11 h	65	TARBES	03 juin	9 h
30	NÎMES	02 juin	14 h	66	RIVESALTES	05 juin	9 h
30	ALÈS	05 juin	11 h 30	81	ALBI	06 juin	9 h
31	TOULOUSE	03 juin	14 h	81	CASTRES	05 juin	14 h
32	PAVIE	04 juin	14 h 30	82	MONTAUBAN	04 juin	9 h
34	MONTPELLIER	05 juin	9 h 30				

Et sous format webinaire tous les jours de 11 h à 12 h

Le conseil en évolution professionnelle

est un service public à destination des salariés, gratuit et confidentiel, qui apporte des informations et des conseils personnalisés pour les aider à clarifier leurs aspirations et travailler un projet professionnel au sein de l'entreprise ou en dehors. Le CEP peut ainsi contribuer à accompagner les projets de développement ou de maintien des compétences en interne, mais aussi permettre d'accompagner préventivement les repositionnements externes (situations d'usure professionnelle, de désengagement, de risque de licenciement pour inaptitude ou économique...)

Le CEP pour :

- Adapter les compétences des salariés aux projets de l'entreprise.
- Prévenir le désengagement et fidéliser ses salariés.
- Accompagner les départs plutôt que de les subir.